



DISPOSITIONS D'APPLICATION DES REGLEMENTS D'ADMISSION EN BACHELOR DANS LE DOMAINE DESIGN ET ARTS VISUELS HES-SO RELATIVES AUX VOIES D'ACCES LES PLUS COURANTES

Version du 25 février 2025

BUT

Les présentes dispositions d'application précisent les conditions d'admission prévues par le règlement d'admission en Bachelor dans la filière Arts visuels du Domaine Design et Arts visuels HES-SO, du 28 septembre 2021 et par le règlement d'admission en Bachelor dans les filières liées au Design du domaine Design et Arts visuels HES-SO, du 28 septembre 2021.

Elles concernent les voies d'accès les plus courantes et ont pour objectif essentiel de s'assurer de la bonne orientation des candidat-es.

En plus du certificat ou diplôme requis, une expérience du monde du travail (EMT) d'une durée minimum de 36 semaines à temps plein peut être exigée pour les filières Bachelor liées au Design. Cette expérience peut être remplacée par l'attestation de réussite d'une année propédeutique ou d'une classe passerelle préparant aux hautes écoles d'Art et de Design. Pour les filières Bachelor en Arts visuels et Cinéma, l'EMT n'est pas obligatoire mais fortement conseillée. Pour la filière Conservation, une expérience dans le secteur du patrimoine est fortement conseillée.

Toutes et tous les candidat-es qui remplissent les conditions d'admission sont également soumis-es à un concours d'admission.

A. Titres suisses

Certificat/diplôme obtenu	EMT	Concours d'admission	Remarques
<i>Filières Bachelor en Arts visuels et Cinéma</i>			
• Maturité gymnasiale	non	oui	
• Maturité professionnelle	non	oui	
• Maturité spécialisée	non	oui	
• Titre jugé équivalent	non	oui	



Certificat/diplôme obtenu	EMT	Concours d'admission	Remarques
<i>Filières Bachelor en Architecture d'intérieur, Communication visuelle et Design industriel et de produits</i>			
• Maturité gymnasiale	oui	oui	
• Maturité gymnasiale avec CFC dans une profession apparentée au domaine d'études visé	non	oui	Se référer à la liste des CFC en annexe
• Maturité professionnelle avec CFC dans une profession apparentée au domaine d'études visé	non	oui	Se référer à la liste des CFC en annexe
• Maturité professionnelle avec CFC dans une profession non apparentée au domaine d'études visé	oui	oui	Se référer à la liste des CFC en annexe
• Maturité spécialisée en arts et design	non	oui	
• Autres maturités spécialisées	oui	oui	
• Diplôme ES en Communication visuelle ou Design de produit	non	oui	Reconnaissance éventuelle d'acquis sous la forme de crédits ECTS, en fonction de la formation suivie et de la filière choisie
<i>Filière Bachelor en Conservation</i>			
• Maturité gymnasiale	oui	oui	
• Maturité gymnasiale avec CFC (tous CFC)	non	oui	L'EMT est fortement conseillée en conservation-restauration, car il n'existe pas de CFC directement apparenté à ce domaine
• Maturité professionnelle (tous CFC)	non	oui	L'EMT est fortement conseillée en conservation-restauration, car il n'existe pas de CFC directement apparenté à ce domaine
• Maturité spécialisée avec CFC (tous CFC)	non	oui	L'EMT est fortement conseillée en conservation-restauration, car il n'existe pas de CFC directement apparenté à ce domaine

B. Titres français

Certificat/diplôme obtenu	EMT	Concours d'admission	Remarques
Filières Bachelor en Arts visuels et Cinéma			
<ul style="list-style-type: none"> Baccalauréat général (L, S, ES) 	non	oui	Voir document « Admission à la HES-SO des porteurs de titres étrangers équivalents à la maturité gymnasiale »
<ul style="list-style-type: none"> Baccalauréat en sciences et technologie du design et des arts appliqués (STD2A) 	non	oui	
<ul style="list-style-type: none"> Brevet de technicien supérieur (BTS) d'art, du design et de l'audiovisuel 	non	oui	Reconnaissance éventuelle d'acquis sous la forme de crédits ECTS, en fonction de la formation suivie et de la filière choisie
<ul style="list-style-type: none"> Diplôme des métiers d'art (DMA) 	non	oui	
<ul style="list-style-type: none"> Diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE) 	non	oui	Reconnaissance éventuelle d'acquis sous la forme de crédits ECTS, en fonction de la formation suivie. Les équivalences sont gérées par la HE concernée.
<ul style="list-style-type: none"> Diplôme supérieur d'arts appliqués (DSAA) 	non	oui	Le DSAA effectué suite à un BTS ou DMA permet d'accéder à un Bachelor au sein des écoles d'arts et de design de la HES-SO. Reconnaissance éventuelle d'acquis sous la forme de crédits ECTS. Le DSAA effectué suite à un DN MADE est reconnu comme équivalent à un Bachelor HES et permet d'accéder à un Master HES.
<ul style="list-style-type: none"> Licence professionnelle en art et design 	non	oui	Reconnaissance éventuelle d'acquis sous la forme de crédits ECTS, en fonction de la formation suivie et de la filière choisie

Filières Bachelor en Architecture d'intérieur, Communication visuelle, Conservation et Design industriel et de produits			
• Baccalauréat général (L, ES, S)	oui	oui	Voir document « Admission à la HES-SO des porteurs de titres étrangers équivalents à la maturité gymnasiale »
• Baccalauréat en sciences et technologie du design et des arts appliqués (STD2A)	oui	oui	
• Diplôme des métiers d'art (DMA)	non	oui	EMT requise en fonction de la formation suivie
• Brevet de technicien-ne supérieur-e (BTS) d'art, du design et de l'audiovisuel	non	oui	EMT requise en fonction de la formation suivie Reconnaissance éventuelle d'acquis sous la forme de crédits ECTS, en fonction de la formation suivie et de la filière choisie
• Diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE)	non	oui	Reconnaissance éventuelle d'acquis sous la forme de crédits ECTS, en fonction de la formation suivie. Les équivalences sont gérées par la HE concernée.
• Diplôme supérieur d'arts appliqués (DSAA)	non	oui	EMT requise en fonction de la formation suivie Reconnaissance éventuelle d'acquis sous la forme de crédits ECTS, en fonction de la formation suivie et de la filière choisie. Le DSAA effectué suite à un BTS ou DMA permet d'accéder à un Bachelor au sein des écoles d'arts et de design de la HES-SO. Reconnaissance éventuelle d'acquis sous la forme de crédits ECTS. Le DSAA effectué suite à un DN MADE est reconnu comme équivalent à un Bachelor HES et permet d'accéder à un Master HES.
• Licence professionnelle en art et design	non	oui	EMT requise en fonction de la formation suivie Reconnaissance éventuelle d'acquis sous la forme de crédits ECTS, en fonction de la formation suivie et de la filière choisie

C. Autres titres

Certificat/diplôme obtenu	EMT	Concours d'admission	Remarques
Titre étranger équivalent à une maturité gymnasiale suisse	selon filière (voir ci-dessus)	oui	Voir document « Admission à la HES-SO des porteurs de titres étrangers équivalents à la maturité gymnasiale »

DISPOSITIONS FINALES

Les présentes dispositions d'application ont été adoptées par décision R 2016/13/32 du Rectorat de la HES-SO lors de sa séance du 19 avril 2016. Elles entrent en vigueur immédiatement.

Elles abrogent les conditions d'admission en formation Bachelor du domaine Design - Liste des CFC et autres titres apparentés permettant l'accès aux filières de formation du domaine Design, du 30 septembre 2009, ainsi que les conditions d'admission en formation Bachelor du domaine Arts visuels - Liste des CFC et autres titres apparentés permettant l'accès aux filières de formation du domaine Arts visuels, du 30 septembre 2009.

Les présentes dispositions d'application ont été modifiées par décision n° « R 2021/37/116 » du Rectorat de la HES-SO lors de sa séance du 8 novembre 2021. La révision partielle entre en vigueur le 8 novembre 2021.

Les présentes dispositions d'application ont été corrigées formellement en date du 24 novembre 2021.

Les présentes dispositions d'application ont été modifiées par décision n° « R2025/05/25 » du Rectorat de la HES-SO, par voie circulaire le 25 février 2025. La révision partielle entre en vigueur immédiatement.

Ces dispositions d'application ont fait l'objet de corrections formelles en date du 4 mars 2025.

Annexe : Liste des CFC

LISTE DES CFC CORRESPONDANT AUX FILIÈRES HES LIÉES AU DESIGN – À L'ARCHITECTURE D'INTÉRIEUR (AI), À LA COMMUNICATION VISUELLE (CV), AU DESIGN INDUSTRIEL ET DE PRODUITS (DI)

Version du 25 février 2025

Désignation	Filière HES
Artisan du bois	AI - DI
Artisan du cuir et du textile	DI
Automaticien	DI
Bijoutier	DI
Bottier-orthopédiste	DI
Céramiste	DI
Céramiste industriel	DI
Créateur de tissu	AI - DI
Créateur de vêtements	DI
Cordonnier	DI
Courtepointier	DI
Dessinateur	AI - DI
Dessinateur : architecte	AI - DI
Dessinateur : architecture d'intérieur	AI - DI
Dessinateur : génie civil	AI – DI
Dessinateur en construction microtechnique	DI
Dessinateur-constructeur industriel	DI
Doreur-Encadreur	AI - DI
Ebéniste	AI - DI
Facteur d'instruments de musique	DI
Flexographe	CV
Garnisseur de meubles	AI - DI
Gestionnaire en entretien des textiles	AI - DI
Graphiste	AI - CV
Graveur	DI
Horloger	DI
Horloger de production	DI

Interactive Media Designer	CV – DI
Luthier	DI
Maçon	AI - DI
Maquettiste d'architecture	AI – DI
Marbrier	AI - DI
Médiamaticien	CV
Menuisier	AI - DI
Micromécanicien	DI
Mouleur	DI
Opérateur de médias imprimés	CV
Peintre en décors de théâtre	AI - CV
Peintre verrier	DI
Photographe	CV
Plâtrier constructeur à sec	DI
Polydesigner 3D	AI - CV – DI
Polygraphe	CV
Polymécanicien	DI
Réalisateur publicitaire	CV
Sculpteur sur bois / sur pierre	DI
Spécialiste en photographie	CV
Spécialiste en photomédias	CV
Tailleur de pierre	DI
Tapissier-décorateur	AI – DI
Techniscéniste	AI - CV
Technologue en impression	CV
Technologue en médias	CV
Technologue en textile	AI - DI
Vannier créateur	DI